



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

ARRÊTÉ n° 2024-URB-01

Date : 30/07/2024

ARRÊTÉ PRIS en APPLICATION des ARTICLES L122-1 ET SUIVANT DU CODE DE LA VOIRIE ROUTIERE

OBJET : Arrêté de voirie portant alignement

La Présidente de Pays de Blain Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L112-1 et suivants ;

VU l'état des lieux ;

CONSIDERANT la demande d'alignement effectuées par Messieurs LEBASTARD et CHOTARD, gérants de la SCI BATIMENT CARBLAIN domiciliée 64 route d'Armorique - La Chaussée 44130 Blain, en date du 23 Avril 2024. Ladite demande d'alignement portant sur la délimitation de la voie communautaire Joseph CUGNOT (cadastrée C 1277) et des parcelles propriétés de ladite SCI (C 614 et C 1223) ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er :

L'alignement de la voie susmentionnée au droit de la propriété sise 3 Rue Joseph CUGNOT 44130 BLAIN et cadastrée section C n°614 et C n°1223 est défini par l'alignement de fait tel que décrit dans le document graphique annexé au présent arrêté. Il passe par les points A, B, C. Pour chaque point, la description et les coordonnées exprimées dans le système RGF93 CC47, sont les suivantes :

Points	X	Y	Matérialisation
A	1342236.56	6264709.00	Borne OGE nouvelle
B	1342235.40	6264713.31	Borne OGE nouvelle
C	1342229.30	6264759.36	Borne OGE nouvelle
D	1342230.86	6264761.92	Borne OGE existante
Coordonnées en système RGF93, Projection CC47			
Le géoréférencement ne définit pas la limite de propriété mais uniquement son rattachement au système RGF93.			

ARTICLE 2

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 3

Le présent arrêté ne dispense pas le(s) propriétaire(s) riverain(s) de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment ses articles L. 421-1 et suivants. Si des travaux en limite de voie sont envisagés à la suite de la délivrance de cet arrêté, le pétitionnaire devra présenter une demande spécifique à cette fin.

ARTICLE 4

Les infractions au présent arrêté seront relevées dans les formes prévues par les règlements en vigueur.

ARTICLE 5

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai d'un an à compter du jour de sa délivrance, dans le cas où aucune modification des lieux n'interviendrait sur cette période. A défaut, une nouvelle demande devra être effectuée.

ARTICLE 6

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de son affichage et/ou publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Fait à Blain, le 30 Juillet 2024.

**La Présidente,
Rita SCHLADT**



Plan de Délimitation du Domaine Public

- LÉGENDE**
- Projection cadastrale
 - Limite objet du présent document
 - Borne OGE existante
 - Borne OGE nouvelle
 - Culture
 - Bâtiment dur / léger
 - Cotillon de rattachement
 - Tellus
 - Foncé

Points	X	Y	Métriatisation
A	1342236.55	6284709.00	Borne OGE nouvelle
B	1342236.40	6284713.31	Borne OGE nouvelle
C	1342229.30	6284759.36	Borne OGE nouvelle
D	1342230.85	6284781.92	Borne OGE existante

Coordonnées en système RGF93, Projection CCAT

Le géoréférencement ne définit pas la limite de propriété mais uniquement son rattachement au système RGF93.

NOTA: Les points A et C n'ont pas fait l'objet d'un PV de bornage et de reconnaissance de limite avec les parcelles riveraines. Ils ne définissent que la limite avec le Domaine Public

Alignement défini, conformément à la décision prise sur place avec M. Clément JOUNIER, suivant les points :

- A (Borne OGE nouvelle),
- B (Borne OGE nouvelle),
- C (Borne OGE nouvelle),

Nom : M^{me} Catherine SCHLADT -118124
pour la CCRB

Date + "Bon pour alignement" + signature : [Signature]

La reproduction et l'utilisation du présent document sont interdites sans autorisation écrite du Cabinet. Le présent plan est annexé au Procès-Verbal portant référence B9787.

Client : Pays de BLAIN Communauté
1 Rue de la Gare
44130 BLAIN

Echelle : 1/250 - (Format d'impression : A3)
Fichier : B9787 - P039.dwg
Dressé le : 17/08/2024

